

# **COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD (CMA)**

**Première Conférence extraordinaire**  
Kidal, les 12, 13 et 14 mars 2015

## **Résolution générale**

La première Conférence extraordinaire de la *Coordination des Mouvements de l'Azawad* (CMA), Réunie à Kidal (Azawad) les 12, 13 et 14 mars 2015 se réjouit de la présence à ses assises de plus de quatre mille participants venus de l'intérieur comme de l'extérieur.

La Conférence extraordinaire,

- Considérant que les populations de l'Azawad luttent depuis plus de cinquante ans pour ne plus être perçues et traitées comme des corps étrangers chez elles ;
- Considérant qu'au cours de cette longue lutte, elles ont souffert dans leur chair et dans leur âme ;
- Considérant qu'aucun des crimes commis par l'armée malienne contre les populations de l'Azawad n'a été réprimé ni réparé ;
- Considérant que cette lutte a été ponctuée de cinq accords dont aucun n'a apporté la paix ;
- Considérant les différentes rencontres de négociations ayant eu lieu à Alger ;
- Considérant les différentes manifestations et déclarations qui ont eu lieu dans tout l'Azawad et dans les camps de réfugiés contre l'Accord de paix proposé à Alger le 25 mars 2015 ;
- Considérant que ce document n'a pas pris en compte les aspirations profondes des populations de l'Azawad ;
- Considérant la nécessité d'un règlement juste et définitif du conflit opposant l'Azawad au Mali ;

Après avoir analysé le document intitulé « **Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger** », paraphé le 1er mars 2015 à Alger par l'une des deux parties belligérantes ;

Après avoir entendu et analysé l'important discours d'ouverture du président en exercice de la CMA, S. E Billal Ag Acherif ;

Après avoir analysé les résultats des travaux des commissions des chefs de tribus, des villages des fractions, des Ulémas, des femmes, des jeunes, des cadres et des forces combattantes de l'Azawad ;

La conférence :

1. Tout en restant attachée à la recherche d'une paix juste et définitive, prévient contre les conséquences désastreuses d'un accord de paix ne prenant pas en compte les sources fondamentales d'un différend politique et historique ;
2. Exige une reconnaissance et la réparation par l'Etat malien des différents crimes qu'il a commis depuis 1963 dans l'Azawad ;
3. Considère fondamentalement insuffisant le contenu de l'Accord d'Alger du 25 février 2015 proposé par la médiation internationale par rapport aux revendications du peuple de l'Azawad ;

4. Rappelle que le conflit opposant l’Azawad à l’Etat malien est intrinsèquement politique et doit être traité comme tel ;
5. Exige une reconnaissance de l’Azawad en tant qu’entité politique, juridique et territoriale ;
6. Appelle au respect des droits et libertés humaines des populations de l’Azawad ;
7. Dénonce le recours à la contrainte au dépend du consensus ;
8. Dénonce le fait que les questions des services humanitaires de base vis-à-vis des populations de l’Azawad soient liées à des politiques ;
9. Encourage la lutte contre le terrorisme et condamne les groupes armés qui mènent une guerre par procuration contre l’Azawad ;
10. Appelle la CMA à demeurer dans sa mission primordiale de défense et de lutte pour les aspirations du peuple de l’Azawad.

La Conférence remercie tous les participants, partenaires qui ont contribué à l’organisation de cette rencontre.

***La conférence,***  
*Kidal, le 15 mars 2015.*